

N° 2021/003
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 15 mars 2021

Par suite d'une convocation en date du mardi 09 mars 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 mars 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. ALLIER Gilbert	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme CLOEZ Sonia
M. CROS Samuel	Mme GAGNARD Céline
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Laurent	Mme LEVEQUE Marie-José
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LECOMTE Marc	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. LEFEBVRE Jacques	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente ayant donné procuration

Mme **VALLIER** France a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

M. LEFEBVRE Jacques a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 03 -15/03/2021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Municipal,

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour, 1 abstention (Mme **CLOEZ** Sonia),

- adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire.



Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le



ID : 007-210700720-20210315-2021_003-DE

